

CSI** de DEAUVILLE 2024**

Information aux cavaliers

L'équipe de stewards vous souhaite la bienvenue au CSI**** de DEAUVILLE. Nous ferons le maximum pour vous assister et vous permettre de vous préparer à la compétition dans les meilleures conditions.

L'inspection vétérinaire se déroulera **le mercredi 7 août, de 13 h 00 à 17 h 00, pour tous les chevaux des CSI4* et CSI***. Une re- inspection aura lieu le jeudi 8 août, de 6 h 30 à 7 h 00.

Tous les chevaux doivent impérativement être présentés à cette inspection, conformément aux dispositions de l'avant-programme.

Les écuries seront ouvertes de 5 h 30 jusqu'à 23 heures.. **Les injections ou traitements ne sont pas autorisés à l'intérieur des écuries** (sauf autorisation donnée par le Vétérinaire Délégué de la FEI).

Les chevaux doivent rester dans les boxes qui leur ont été attribués. Ils doivent porter leur numéro de tête chaque fois qu'ils quittent les écuries.

Le terrain d'entraînement sera ouvert à partir de 6 h 30. Pour plus de précisions, merci de consulter les horaires quotidiens. Il est interdit de longer sur le terrain d'entraînement.

Conformément aux dispositions de l'Annexe XIV du Règlement de Stewarding, applicable depuis le 1^{er} juillet 2014 et mise à jour en SEPTEMBRE 2022, les cavaliers sont informés que DES CONTRÔLES DE HARNACHEMENT seront effectués. **Les protections arrière (guêtres ou protège-boulet), doivent être enlevées et remises en place sur la jambe du cheval en présence d'un steward, sur le terrain d'échauffement, avant l'entrée en piste. Après ce contrôle, tout nouvel ajustement de la protection doit être fait devant le steward désigné pour cette mission.**

Des **contrôles de protections et de bandages** seront effectués en sortie de piste.

RESPECT DU BIEN ETRE ANIMAL

Des personnes membres d'associations luttant pour le bien-être animal, et plus particulièrement des chevaux, sont de plus en plus souvent présentes aux abords des pistes et des terrains de détente. Ils prennent des photos et des vidéos pour dénoncer ce qu'elles considèrent comme des mauvais traitements. Afin d'éviter tout incident, merci d'éviter tout geste excessif ou acte de brutalité. Au cas où des excès seraient constatés, les sanctions prévues par le règlement de la FEI seront strictement appliquées.

REMISE DES PRIX :

Les cavaliers classés de la **1^{ère} à la 8^{ème}** place devront être présents à la remise des prix de chaque épreuve. Merci d'emmener rapidement votre cheval pour cette cérémonie de remise de prix.

Une tenue propre et correcte (ni shorts, ni sandales) sera exigée pour l'inspection vétérinaire. **Une tenue règlementaire (bottes, pantalon blanc, chemise...) sera également obligatoire pour les reconnaissances de parcours.** (Voir Article 256.1.2 du Règlement Jumping de la FEI).

Merci de bien vouloir vous conformer aux Règlements de la FEI (Général et Jumping), au Règlement Vétérinaire, au Règlement sur le dopage des Athlètes et au Règlement sur le Dopage et le Contrôle de Médication des Chevaux.

Nous vous souhaitons un excellent concours à DEAUVILLE.

Serge CORBIC

Chef Steward